

## L'enseignement au Mesnil-sur-l'Estrée au XIX<sup>e</sup> siècle

Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il devait exister au Mesnil, des « petites écoles », ainsi que le montrent les signatures relativement nombreuses et correctes apposées sur les registres des tabellionages (juridiction d'officiers publics chargés de rédiger les actes des notaires) locaux d'Illiers-l'Évêque et de Nonancourt au cours des deux siècles qui précédèrent la Révolution.

Par qui étaient-elles tenues ? Aucun document ne vient nous renseigner exactement. Cependant entre 1613 et 1683, c'était par un vicaire ou un diacre de la paroisse. Ils dispensaient une instruction primaire aux garçons, car ici comme partout, l'instruction des filles était fort négligée au XVII<sup>e</sup> siècle. Or, il y a lieu de croire qu'elles recevaient l'instruction primaire à partir de 1700, par les dames de la Colombe qui avaient été transférées dans l'ancienne abbaye d'hommes de l'Estrée. Nous avons même constaté que ces religieuses avaient de jeunes pensionnaires.

Après 1683, il n'est plus fait mention de vicaires au Mesnil. Faut-il en conclure qu'avec eux disparurent les petites écoles ? Il est possible que les habitants portèrent ou plutôt continuèrent de porter au budget communal une somme un peu plus élevée que celle qui vraisemblablement était payée aux vicaires afin d'établir un maître d'école laïque lequel fut sans doute et suivant l'usage général, le clerc ou bedeau de la paroisse.

Le premier maître d'école dont il est fait mention dans les registres paroissiaux est Pierre Du Baux. C'était un paysan un peu plus lettré que ses compatriotes. Il ne semble pas avoir exercé bien longtemps car en 1793 il était remplacé par Jean Lamarre lequel était tailleur d'habits en 1786 et que nous voyons plus tard arpenteur, puis officier public en l'an III.

Nous pensons qu'il continua ses fonctions d'instituteur primaire jusqu'à sa mort arrivée le 3 octobre 1819.

### Maîtres d'école pendant et après la Révolution

Plus heureuse que beaucoup d'autres localités plus importantes, la commune du Mesnil traverse la Révolution sans être privée de ses petites écoles. Bien que Jean Lamarre ait cessé de conserver le titre de maître d'école pour prendre celui d'arpenteur, bien qu'il soit devenu officier public de l'état civil et que la perte fâcheuse de la plus grande partie des archives de la mairie nous ait privé de renseignements relatifs à la nomination des premiers instituteurs primaires pendant l'époque révolutionnaire, nous pensons qu'il n'y eut rien de changé quant au personnel à l'ancien état de choses scolaires. Il est présumable que Jean Lamarre continua ses fonctions d'éducateur de la jeunesse jusqu'à sa mort arrivée le 3 décembre 1819, à l'âge de 63 ans.

La situation de l'enseignement au Mesnil évolue sous la monarchie de Juillet avec le vote de la loi Guizot qui enjoint à chaque commune d'entretenir une école ou d'en construire une si la nécessité l'exige.

Il existe, dans la commune, un instituteur « privé », Le Sauge, qui exerce depuis 1832. Les élus le juge incapable de remplir ses fonctions.

C'est ainsi qu'en 1834, se conformant à la loi, les élus du Mesnil, par la voix de leur maire Frédéric Firmin-Didot, appuient la candidature d'un jeune homme originaire de Garnay : Mathurin-Hyppolite Lelièvre. Ce dernier vient d'obtenir le brevet de capacité nécessaire pour

enseigner dans le primaire. Les deux certificats de moralité qu'il présente incitent les élus à le présenter au comité d'arrondissement. Il démissionne de son poste le 28 septembre 1834.

Plusieurs candidats postulent pour le poste, mais ne sont pas retenus par la municipalité.

En 1836, Lelièvre est remplacé par un nommé Leroy, précédemment en poste au Boulay-Thierry.

Ce dernier ne tarde pas à connaître les mêmes difficultés que Lelièvre : manque d'élèves en nombre suffisant, mais également problème de local, car le propriétaire de la seule maison à louer la reprend en mars 1839. Alerté, Hyacinthe Firmin-Didot, conseiller général de l'Eure, suggère au préfet de faire nommer Leroy ailleurs!

Après une première inspection catastrophique en 1844, Leroy est de nouveau visité le 25 janvier 1845.

Les reproches formulés à son encontre ont été transmis au comité supérieur de l'arrondissement d'Évreux, puis au préfet qui prononce sa révocation le 26 mars 1845.

Les élèves ne maîtrisent :

- aucune notion d'arithmétique ;
- aucune notion du système métrique ;
- pas de grammaire - aucune histoire ;
- lecture et écriture mauvaises.

La sanction est sévère, le jugement sur le niveau scolaire des élèves mesnilois ne l'est pas moins.

Ambroise Firmin-Didot enfonce le clou dans un courrier au préfet : « Il est vraiment honteux que notre commune, la plus lettrée de France puisqu'on y imprime les auteurs grecs et latins, n'ait pas d'instituteur primaire. Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir, j'insisterai auprès de vous pour que vous nous choisissiez un homme capable. Jusqu'à présent nous n'avons eu que des ignorants ou des imbéciles et même en ce moment nous n'avons ni l'un ni l'autre. »

Le préfet ne reste pas insensible à cette insistante demande du potentat local. Un nouveau maître, Louis-Pierre Rocourt, entre en fonction le 20 octobre 1845.

Ce jeune homme, célibataire de 22 ans, est né à Bailleul (canton de Saint-André). Il vient d'obtenir son brevet de capacité et prend sa nouvelle affectation très au sérieux. Le 15 février 1846, il n'hésite pas à prendre sa plus belle plume afin de réclamer au préfet un secours nécessaire à l'achat de tables, ardoises, encriers, un tableau noir et la craie, et divers autres objets de classe. La somme demandée est élevée (119,60 F) car les besoins sont importants. L'école peut accueillir jusqu'à 60 élèves en moyenne et il n'existe aucun mobilier convenable.

Les tentatives de Rocourt auprès de l'autorité supérieure ont-elles été couronnées de succès? Nous le pensons, car le 15 mars 1846 le conseil municipal, pour sa part, débloque des fonds pour l'achat de mobilier. Pourtant, Rocourt va abandonner son poste dès la fin de l'année scolaire faute d'avoir pu obtenir un local convenable pour y abriter ses petits élèves.

Un véritable scandale éclate après le passage de l'inspecteur des écoles primaires le 1<sup>er</sup> avril 1846. Son rapport est accablant!

L'école est tenue dans une auberge!

« La commune de Mesnil-sur-l'Estrée, dont je viens de faire l'inspection, est sans maison d'école. La classe est tenue dans une auberge, dans un cabaret.

L'instruction et l'éducation des enfants en souffrent extrêmement. Au-dessus de l'école est une salle de billard. Dans le même corridor, et porte à porte, se trouve la salle des habitués. Il me paraît impossible de tolérer un tel état de choses. Les buveurs et les joueurs troublent l'école, et

d'ailleurs le scandale est flagrant. L'instituteur, jeune homme non marié, a sa chambre à côté du billard. Il se plaint et demande un autre local. Le maire de la commune promet d'en chercher un, mais il est à craindre que les choses ne traînent en longueur. On a loué verbalement, et pour un an les deux pièces actuellement occupées. »

On comprend mieux alors les raisons de la démission de l'instituteur!

L'école va alors être installée provisoirement dans les locaux du presbytère déserté par le curé Desprez, mais le « défilé » des instituteurs va continuer jusqu'en 1859. L'acquisition de la première école communale date de 1852, mais il faut attendre 1859 et l'expiration du bail pour en prendre possession.

La raison de cette instabilité, on le comprend alors, est liée aux conditions difficiles d'exercer de la profession, et surtout à l'absence d'un local digne de ce nom et d'un logement décent pour l'instituteur : c'est en tout cas l'explication du maire présentée dans un courrier au préfet en janvier 1848.

La condition d'un instituteur au XIX<sup>e</sup> siècle est difficile sur le plan matériel, elle peut devenir intenable lorsqu'il n'y a pas de véritable école.

### **Un casse-tête mesnilois, l'acquisition d'une école**

Les élus ne se désintéressent pas de la question scolaire. Au fil des délibérations, on peut percevoir leur intérêt pour le sujet et les tentatives entreprises pour acquérir un local scolaire digne de ce nom. Les 18 février et 10 août 1834, les élus projettent l'achat d'un terrain pour y édifier une école, mais le 25 juillet 1836 le conseil municipal refuse de s'imposer davantage en raison de l'achat du presbytère. Le projet est ajourné de fait.

En 1840, les élus achètent un terrain, Grande-Rue, pour y édifier ultérieurement un bâtiment. En 1844, une délibération du conseil municipal nous informe de l'intention des élus de s'imposer une dépense de 1 750 F pour la construction d'une maison d'école et mairie dont le devis total s'élèverait à 3 880 F. Des démarches sont entreprises auprès du préfet afin d'obtenir une aide de l'État.

Le 20 avril 1845, le conseil municipal porte le montant de sa participation à 2 800 F. Le projet est alors bien avancé. Devis et plans ont été réalisés, approuvés par l'autorité supérieure. Il ne reste qu'à lancer les travaux d'adjudication. C'est le sens de l'intervention d'Ambroise Firmin-Didot dans une lettre au préfet le 5 mai 1845 : « Dans la dernière délibération, la commune du Mesnil a complété la somme de 2 500 F qui, avec les 1 400 F que vous avez bien voulu allouer, porte le total à 3 900 F, ce qui dépasse même le devis dressé par M. l'agent voyer de Saint-André. Ce devis qui vous a été remis a sans doute reçu votre approbation. Je vous prie donc, au nom de notre commune du Mesnil, de bien vouloir fixer au plus tôt le délai pour l'adjudication de cet édifice municipal. »

Une occasion se présente, enfin, d'acquérir une maison présentant toutes les conditions convenables du logement de l'instituteur, d'une salle pour la classe et « chambre » de mairie. Cette maison appartient à Mme Baziret (née Niclare). La bâtisse a été construite en 1840 et doit être vendue aux enchères par le tribunal civil d'Évreux. Le maire se porte alors immédiatement acquéreur, et la maison lui est adjugée le 17 avril 1852. La commune du Mesnil vient de s'offrir sa première école.

A quoi ressemble-t-elle ? Elle est en bon état, car elle vient d'être réparée entièrement par M. Hyacinthe Firmin-Didot pour y loger le curé. Elle lui a été louée pour neuf années à partir du 11 novembre 1850. Il n'y a donc pas de réparations à faire, tout au plus la remise en état de la salle de classe, qui consisterait en quelques changements de croisées. Le bâtiment qui se

trouve dans la cour, qui est destiné à la tenue de l'école, sera assez grand pour contenir cinquante élèves mais il y aura des travaux à faire pour l'approprier à sa destination... ». Mais il y a un problème, cette maison est utilisée comme presbytère et le curé ne veut pas déménager.

Le conseil académique (où est représenté l'évêque) refuse alors le changement de destination de cette acquisition pour en faire la demeure définitive du curé. Le projet des élus s'effondre !

Le nouveau maire, Jolly, son conseil, et les notables les plus imposés ne se résignent pas et exposent de nouveau leur projet au préfet le 30 décembre 1853. Ils rappellent les raisons qui les ont guidés dans le choix de cette maison et les avantages qu'elle présente par rapport à l'ancien presbytère.

C'est finalement le conseil municipal qui obtient gain de cause après avoir assuré le curé du Mesnil que l'ancien presbytère serait remis en état.

### **La mairie-école actuelle**

Par plusieurs délibérations depuis 1892, le conseil municipal est acquis au principe de la création d'une école de filles, un projet qui pourrait être lié à celui d'un nouveau groupe scolaire mixte.

La commune qui compte alors 559 habitants se conformerait ainsi à la loi du 30 octobre 1886 qui impose aux communes d'avoir une école publique pour les enfants de chaque sexe.

A Mesnil, seuls les garçons sont accueillis. L'école ne peut être transformée en école mixte en raison de l'exiguïté des locaux. Par ailleurs la réception des garçons et des filles imposerait un fardeau excessif à l'instituteur, le nombre d'enfants en âge scolaire s'élevant à 73, soit 36 garçons et 37 filles.

Pour le moment les filles sont accueillies depuis 1850 par l'enseignement congréganiste. L'école privée des filles a été installée par M. Paul Firmin-Didot dans sa propriété attenant au terrain sur lequel sera édifiée la chapelle en 1852. Cette école, divisée en grande et petite classe, est dirigée par les sœurs de la Providence d'Évreux et accueille les fillettes dès l'âge de 3 ans.

Cette création de la nouvelle mairie-école mixte, dans un climat d'affrontement politique et idéologique sur la question religieuse, va être appuyée par les autorités, délégation cantonale et conseil départemental...

### **Les principales étapes de la construction du groupe scolaire**

30 août 1892 : projet d'une école mixte.

23 février 1893 : les élus abandonnent définitivement le projet d'acquisition du terrain Blanvillain. La préférence est donnée à l'achat des terrains de MM. Hébert, Gastelais et Goumas.

28 février 1893 : l'inspecteur primaire approuve le nouvel emplacement (rapport du 10 mars 1893).

4 avril 1893 : fin de l'enquête lancée auprès de la population : il n'y a aucune réclamation contre la construction d'un groupe scolaire.

28 juin 1894 : mise en place d'une commission municipale d'adjudication et de surveillance des travaux.

14 mai 1895 : les élus sont autorisés à conserver du matériel de l'ancienne école (bureau du maître, bibliothèque, tableaux noirs, cartes murales, globes, chevalets mobiles pour tableaux noirs...).

16 juillet 1895 : le maire annonce que l'école pourra être ouverte à la prochaine rentrée.

20 septembre 1895 : occupation des nouveaux locaux. Il est décidé que l'ancienne école sera vendue (procès-verbal d'expertise par Théodore Goumas le 24 novembre 1895).

### **Conclusion**

La petite école qui accueillait au siècle dernier moins de trente élèves parfois en abrite aujourd'hui plus de cent vingt. Le nouveau groupe scolaire a dû s'adapter. En 1951, une cantine scolaire est provisoirement installée dans la salle à manger du logement des instituteurs (l'actuel bureau du secrétariat de mairie) en attendant la construction d'un bâtiment qui abritera la cantine et une classe maternelle dans la cour de l'école des filles.

De 1972 à 1977, un préfabriqué installé dans la cour des garçons a accueilli une quatrième classe. En 1983, la création du lotissement du Clos des Rouillères double l'effectif des élèves, qui est passé en deux ans de soixante-quinze à plus de cent cinquante. Des classes mobiles ont dû être installées dans la cour du foyer communal en attendant la création d'un nouveau groupe scolaire achevé en 1991.

Inauguré en 1993, cet ensemble a été baptisé « École Gutenberg » en référence au Mesnil « Cité des imprimeurs ».

### **ÉCOLE DE FILLES**

Une institutrice dirige l'école de filles à partir de 1895. Elle est souvent l'épouse de l'instituteur ainsi : MMmes Godard, Delerablée, Aubessard, Senlanne.

*Synthèse réalisée par l'association de sauvegarde du patrimoine mesnilois – février 2015*